

Montréal, le 22 juin 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.
Dossier R-3984-2016**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, ce jour, une correspondance du Transporteur par laquelle ce dernier présente, conjointement avec RTA, une demande d'annulation de l'audience relative à la demande en titre qui doit se tenir à compter du 23 juin 2020.

Le Transporteur explique qu'il a conclu avec RTA une entente de principe dont les modalités et conditions doivent faire l'objet d'une approbation finale par les deux parties. Cette entente de principe est confidentielle et des formalités administratives doivent être accomplies de part et d'autre dans ce cadre.

Dans ces circonstances, la Régie annule l'audience prévue pour les 23, 25 et 26 juin 2020. Elle s'attend à ce que le Transporteur et RTA l'informent, **au plus tard le 30 juin 2020**, de la suite qu'ils privilégient concernant le dossier cité en rubrique.

La Régie avisera ultérieurement les parties du mode de traitement retenu pour la suite du dossier.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml